

#### **Critères et conditions**

- **Qui ?** une personne avec un titre de séjour légal et titulaire d'un compte bancaire
- **Quoi ?** uniquement un prêt pour la constitution d'une garantie locative
- **Pour qui ?** Pour vos usagers et pour les familles qu'une UP / communauté de l'Eglise de Bruxelles pourraient vous envoyer
- **Comment ?** par votre entremise ou par celle d'une UP / communauté ; nous vous demandons de rédiger un dossier de candidature, à l'attention d'un organisme qui réalisera une analyse sociale professionnelle.

Credal est l'organisme qui, in fine, bloquera la somme de la garantie locative au bénéfice du propriétaire et qui mettra en place le plan de remboursement du locataire (sur 3 ans max).

#### **Comment procéder ?**

1. Merci de relayer l'appel de fonds : le fonds doit être alimenté régulièrement par des donateurs, sinon il ne pourra pas rendre les services espérés.
2. Vous recevez les demandes (de vos usagers ou émanant de l'extérieur) et vous fixez un RV.
3. Vous complétez le dossier de candidature, à introduire à l'un des organismes sociaux professionnels.

*En vue de l'octroi du prêt, une analyse sociale professionnelle sera réalisée et en cas d'avis positif, Credal bloque la somme nécessaire sur un capital versé par Diaconia.*

4. Suivi social et accompagnement du plan de remboursement (en lien avec Diaconia, qui se chargera par ex. de l'envoi des rappels éventuels).

#### **Participation à la prise de risque financier**

Si besoin est (défaillance au niveau du remboursement ou montant de dégâts supérieur à l'argent remboursé), Diaconia participera à la prise de risque, aux côtés de l'UP – Communauté - Entraide paroissiale. Pour chaque dossier défaillant, nous souhaitons mettre les acteurs concernés autour de la table, afin de résoudre ensemble le déficit financier.

C'est une aventure pour expérimenter ensemble, jusque dans ses aspects les plus concrets (les finances), la solidarité et la responsabilité d'une communauté chrétienne pour les plus pauvres.

#### **Votre engagement financier (UP – communauté – Entraide paroissiale)**

Si l'UP / communauté envoie une famille en difficulté, il est normal qu'elle s'engage, au niveau de l'amitié, du soutien, de l'accompagnement, mais il est aussi normal qu'elle s'engage sur le plan financier, selon ses capacités, bien évidemment.

Il ne s'agit que d'anticiper un risque (la pratique montre que plus de 70% des personnes remboursent leur prêt), et le risque – pas si fréquent – de dégâts locatifs conséquents... C'est à l'UP / communauté / Entraide paroissiale, librement et en conscience, de définir ses limites ; il nous semble raisonnable qu'assumer 50 % du risque est une bonne indication, à supporter par l'UP / communauté seule si la famille en difficulté en est issue ;

le montant peut être partagé avec l'Entraide paroissiale, si la famille en est aussi un usager... A chaque lieu et à chaque dossier sa réalité particulière, également sur le plan financier. Ces montants sont un engagement que l'Entraide prend vis-à-vis de Diaconia. Ils ne doivent pas être nécessairement être provisionnés sur le plan comptable, mais l'Entraide s'engage à y faire face en cas de besoin.  
Diaconia s'engagera également, aux côtés de ses partenaires, mais pas de manière unilatérale, pour que le fonds puisse assurer sa pérennité et que l'argent versé puisse être investi de manière durable et solidaire.

**Des astuces pour gérer le risque de manière équilibrée, solidaire et responsable 😊**

- Unité pastorale / communauté et Entraide paroissiale, tâchez de vous mettre d'accord pour partager les risques financiers d'un dossier de prêt à La Clé !
- Pour clarifier les éventuelles négociations en aval de l'octroi du prêt : dans le dossier de candidature complété par l'association-relais ou par l'UP, mentionner le montant que vous pouvez vous engager à supporter (à titre indicatif et à moduler selon vos capacités, un montant de 50 % du prêt nous paraît raisonnable).
- Vous pouvez également limiter le nombre de dossiers que vous acceptez, dès que vous sentez que le risque vous apparaît trop important.

**Des affiches A2** sont disponibles et distribuées dans chaque UP (une par clocher ou communauté). Si vous en voulez pour votre Entraide, n'hésitez pas à passer commande (coordonnées ci-dessous) !

Tous les documents : affiche – appel de fonds - dossier de candidature, seront téléchargeables sur [www.catho-bruxelles.be / diaconia](http://www.catho-bruxelles.be/diaconia) à partir de novembre 2022.

**Inscription et info** : Marie-Françoise Boveroulle – 02/ 533 29 60 – 0475 / 547 881 – [mf.boveroulle@skynet.be](mailto:mf.boveroulle@skynet.be)

***N'hésitez pas à nous rejoindre dans cette aventure.***

***C'est ensemble que la solidarité se construit !***